

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
CONVENTION FONCIERE**

**TOUL – Pôle Industriel Toul Europe – Développement économique – F  
(reconventionnement)  
F09FC40L010**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la communauté de communes Terres Tuloises souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de biens situés au sein du Pôle Industriel Toul Europe sur le territoire communal de Toul en vue de son développement économique,

Considérant les biens déjà acquis par l'EPFL dans le cadre de la convention n°F08FC40L002,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes Terres Tuloises annexée à la présente délibération portant portage et rétrocession des biens susvisés (déjà acquis) d'une superficie de 9 ha 55 a 19 ca,
- approuve la convention à passer avec la communauté de communes Terres Tuloises annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés (à acquérir) d'une superficie de 43 ha 36 a 55 ca ;
- approuve le montant global prévisionnel de l'opération de 7 100 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes Terres Tuloises la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions ainsi que les procédures de rétrocession et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

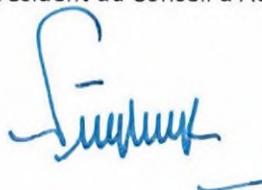
VU ET APPROUVÉ,

LE 17 NOV. 2018

✓ Pour le Préfet et par délégation  
Le Préfet de Région,  
Régionales et Européennes

  
Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER